

128479 - Il laisse son fils seul dans la chambre et un fourneau se renverse sur lui et il meurt

La question

J'ai un enfant de 5 ans. Un jour, il s'est rendu avec sa mère chez un voisin. Sa mère l'a laissé avec moi dans la chambre. Ensuite je suis allé au travail après en avoir informé sa mère. Celle-ci s'est approchée du fourneau pour prendre du pain mais le fourneau s'est renversé sur l'enfant et il en est mort. Ai-je l'obligation de procéder à un acte expiatoire comme le jeûne ou autre chose, ou faut-il que sa mère s'en charge?

La réponse détaillée

Nous espérons que ni vous ni elle n'avez rien à faire car ce qui s'est passé arrive ordinairement sans être considéré comme un acte de négligence. Cela arrive chez les gens qui s'occupent des dattiers et d'autres agriculteurs. Il leur arrive de laisser un enfant se rendre à un abreuvoir ou à un bassin pour s'y baigner et la mort peut s'en suivre. Ce sont des choses courantes contre les quelles on ne peut rien faire. On les tolère s'il plaît à Allah. » Recueil des avis juridiques consultatifs d'Ibn Baz (22/369)